



contestation d'un procès verbal de recherche infructueux

Par **l'espine**, le **04/11/2023** à **16:13**

Bonjour,

J'ai fait appel à un commissaire de justice pour une sommation de payer des loyers. Alors que j'envoyais les justificatifs demandés, mes locataires sont repartis vivre dans leur ancien logement (sans donner de préavis) . J'ai alors immédiatement prévenu mon huissier et lui ai donné la nouvelle adresse postale et ai demandé la procédure à suivre. Je lui ai demandé de rajouter les 6 jours du mois sur le montant des dettes et les 3 mois de préavis dus, je lui ai également dit qu'ils étaient partis dans un autre département. Nous sommes partis sur une assignation au tribunal. Lorsque j'ai reçu la liasse de documents pour comparaître devant le juge, je me suis aperçue qu'il avait fait dresser un PV de recherches infructueux 3 semaines après que je lui ai donné la nouvelle adresse des locataires (il avait le témoignage du syndic qui avait récupéré les clés). De plus j'avais fait mention à sa collaboratrice que je connaissais le lieu de travail du requis dès le départ. J'ai noté que sur le montant de la créance il n'avait rien ajouté. J'ai demandé des explications et l'intérêt de cet acte qui m'a coûté plus de 80€, je n'ai eu aucune réponse. J'estime que cet acte était inutile avec à l'appui le mail qui atteste de ma bonne foi. Je lui demande le remboursement . Pour réponse il vient de se déclarer incompétent territorialement 8 mois après le début de cette procédure. Résultat j'ai mon titre exécutoire car les requis ont été condamnés, il vient de me le faire parvenir en recommandé sans aucune explication. Je suis complètement abattue. Au téléphone il me raccroche au nez, en 8 mois il n'a jamais répondu à mes mails.

Que puis-je faire contre ce commissaire de justice?

Par **Marck.ESP**, le **04/11/2023** à **16:18**

Bienvenue

la Chambre nationale des commissaires de justice pourrait vous renseigner.